

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE BOXE**

Représentée par son président, Monsieur André MARTIN
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **8 500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (8 500 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 050 113 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

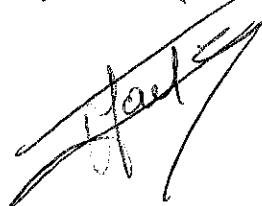
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

22 AOUT 2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BOXE



p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS



2101265106
LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
Par délégation du Contrôleur budgétaire
et Comptable ministériel



Marie-Christine QUERCI
Contrôleur général économique et financier
Chef du Département du Contrôle budgétaire

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

AS

Objectif	12 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	12 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €
Action 1					
Structuration fédérale	12 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €
Structurer, professionnaliser les comités régionaux et améliorer la mise en oeuvre sur le territoire en s'appuyant sur les Equipes Techniques Régionales	75 000 €	40 000 €	40 000 €	39 665 €	35 335 €
Action 1					
Structuration fédérale	75 000 €	40 000 €	40 000 €	39 665 €	35 335 €
Favoriser l'insertion sociale des publics cibles (handicap, milieu carcéral, ZUS) par la pratique de la boxe	84 000 €	66 000 €	66 000 €	60 000 €	24 000 €
Action 1					
Promotion des pratiques sportives pour tous	24 000 €	16 000 €	16 000 €	10 000 €	14 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	10 000 €
Favoriser la féminisation de la discipline (pratique, encadrement, instances dirigeantes)	29 500 €	29 500 €	29 500 €	29 500 €	0 €
Action 1					
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	29 500 €	29 500 €	29 500 €	29 500 €	0 €
Mettre en place une politique d'accès de la France dans les instances internationales AIBA et EUBC	40 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €
Action 1					
Programmes d'échanges internationaux	40 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €
Soutenir le développement de la discipline boxe anglaise dans les territoires ultramarins	25 000 €	15 000 €	15 000 €	14 000 €	11 000 €
Action 1					
Structuration fédérale	25 000 €	15 000 €	15 000 €	14 000 €	11 000 €
Projet PERFORMANCE RIO : Avoir des équipes de France Séniors (F/G) performantes aux JO	750 811 €	655 811 €	655 811 €	650 811 €	100 000 €
Action 2					
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	55 811 €	55 811 €	55 811 €	55 811 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	275 000 €	275 000 €	275 000 €	275 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	420 000 €	325 000 €	325 000 €	320 000 €	100 000 €
Structurer le parcours de l'excellence sportive 2014-2017 et le suivi des athlètes FFB	260 000 €	240 000 €	240 000 €	230 000 €	30 000 €
Action 2					
Parcours de l'excellence sportive (PES)	260 000 €	240 000 €	240 000 €	230 000 €	30 000 €
Projet RELEVÉ : Assurer la relève et alimenter les collectifs élites	225 000 €	140 000 €	140 000 €	106 887 €	118 113 €
Action 2					
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	225 000 €	140 000 €	140 000 €	106 887 €	118 113 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	112 000 €	83 500 €	83 500 €	76 250 €	35 750 €
Action 3					
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	32 000 €	19 500 €	19 500 €	17 250 €	14 750 €
Accompagnement sanitaire préventif	80 000 €	64 000 €	64 000 €	59 000 €	21 000 €
Professionnaliser l'encadrement des clubs grâce aux diplômes d'Etat et aux formations thématiques complémentaires	95 800 €	35 000 €	35 000 €	25 000 €	70 800 €
Action 4					
Professionnalisation de l'activité	95 800 €	35 000 €	35 000 €	25 000 €	70 800 €
Améliorer la qualité de l'encadrement et la diversité des pratiques grâce aux formations diplômantes fédérales (arbitres, entraîneurs, dirigeants, bénévoles)	311 231 €	96 000 €	96 000 €	85 000 €	226 231 €
Action 4					
Formations fédérales	311 231 €	96 000 €	96 000 €	85 000 €	226 231 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	280 000 €	0 €	0 €	0 €	280 000 €
Action 1					
Promotion des pratiques sportives pour tous	280 000 €	0 €	0 €	0 €	280 000 €
TOTA					

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

 Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :
 - cat 61 (indemnité des CTS)
 - cat 64 (transfert direct aux assoc.)